

Petite histoire d'une teinture-mère de pissenlit

Suite à l'appel d'un éleveur de chèvres qui transforme l'ensemble de sa production de lait en fromages, je vais vous raconter la difficile histoire de la teinture mère de *Taraxacum dens leonis*, ou pissenlit pour les intimes. | par Denis Fric, vétérinaire



P. MÉTAIS

Le pissenlit a des propriétés drainantes du système hépatobiliaire

Cet éleveur, que nous prénommerons R., m'expliqua que les fourrages qu'il avait récolté cet été n'étaient pas à la hauteur de ce qu'il récoltait habituellement, et qu'il avait donc été obligé de forcer un peu sur les concentrés pour maintenir son niveau de production. Même si les chèvres avaient bien supporté ce régime alimentaire, R. me demanda s'il pouvait leur donner quelque chose avant la mise à l'herbe.

Des solutions thérapeutiques issues des plantes

Je lui conseillais donc une cure de pissenlit, dont Jacques Brel disait qu'il assurait « l'essorage de l'éponge hépatique ». C'est en effet un draineur hépatobiliaire bien connu. On emploie à la fois les racines et les feuilles : il suffit de les laver et de les couper, puis de les faire bouillir pendant 10 minutes à raison d'une poignée de feuilles et racines par litre d'eau. On laisse ensuite infuser 10 minutes avant de filtrer. Jacques Brel conseillait 3 tasses par jour avant les repas. Le Docteur

Valnet préconisait de faire une cure de pissenlit dès la saison venue et de ne pas mettre de côté les boutons floraux, qui se mangent dans la salade au même titre que les baies de genièvre dans la choucroute. Mais, je lui dis également qu'il pourrait obtenir le même effet avec de la teinture mère de pissenlit, qu'il trouverait en pharmacie et qu'il donnerait à raison de 50 gouttes matin et soir pour 100 kilos de poids vif pendant 4 à 5 jours. La teinture-mère est préparée avec la plante entière récoltée au début de la floraison. Le lendemain, je fus bien surpris quand l'éleveur me téléphona pour me dire que la teinture mère de *Taraxacum dens leonis* n'était plus disponible en pharmacie car le laboratoire B. qui les fournissait n'en commercialisait plus. Je donnais donc à l'éleveur les coordonnées de 2 ou 3 établissements qui vendaient par Internet cette teinture mère, bio de surcroît, à des prix raisonnables et de fabrication française. R., qui est également certifié bio, fit sa commande, réalisa le traitement recommandé et, comme à son habitude, inscrivit sur son Cahier Sanitaire d'Élevage l'intervention faite sur ses animaux.

L'auto-médication à base de plantes interdite

Quelques temps plus tard, l'éleveur me demanda si j'étais au courant de l'information qui circulait sur l'interdiction pour les éleveurs de faire de l'auto-médication sur leurs animaux avec des produits à base de plantes ou d'huiles essentielles quand elles étaient administrées à des fins thérapeutiques. Je lui répondais évidemment par l'affirmative et je lui expliquais que nous travaillons sur le sujet à la commission Élevage de l'ITab depuis plusieurs années, mais que c'était le document édité par l'Anses¹, suite au travail du Service des Affaires Juridiques et Contentieux de l'ANMV², qui avait mis la question sur le devant de la scène. Dans cette « Note sur le statut juridique du médicament vétérinaire au regard des produits à base de plantes », il est bien écrit que :

1 Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

2 Agence Nationale du Médicament Vétérinaire

« L'administration à un animal dans le cadre de thérapies alternatives nécessite le recours [...] à des préparations magistrales sur prescription vétérinaire par l'usage de substances végétales ayant la qualité de matières premières d'usage pharmaceutique au sens de la pharmacopée française. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées directement par les détenteurs d'animaux dans le cadre d'automédication. »

Ayant inscrit son intervention sur son cahier sanitaire avec la mention : drainage hépatorénal, l'éleveur me demanda évidemment si je pouvais lui faire une ordonnance pour qu'il reste dans la légalité. Après lui avoir répondu que c'était évidemment possible, je dus lui expliquer que dans ce cas, pour me mettre dans la légalité, j'allais être obligé d'indiquer sur l'ordonnance les délais forfaitaires imposés dans le cas d'utilisation de produits pour lesquels il n'existe pas de délais d'attente officiels. Quelle ne fut pas sa surprise quand je lui annonçais que ces délais étaient de 28 jours pour la viande et de 7 jours pour le lait, et puisqu'en bio, on double les délais d'attente légaux, il devrait écarter son lait de la transformation pendant 14 jours ! R. ne comprenait plus très bien la situation, alors que ses chèvres mangeaient les pissenlits quand elles étaient en pâture. Mes explications sur les résidus et autres dangers qui pourraient se retrouver dans la viande ou le lait destiné à la consommation humaine avaient des difficultés à être comprises et l'éleveur conclut en disant que désormais il ne noterait plus rien sur son carnet sanitaire, sauf les traitements homéopathiques qui ne sont pas soumis à la même législation.

Une recherche de résidus complexe

Par curiosité, je décidais d'aller regarder ce que l'on savait sur la composition du pissenlit, pour voir qu'elle pouvait être la faisabilité d'une recherche de résidus. Même si je savais bien qu'une plante entière était d'une composition très complexe, je commençais par la Matière Médicale du Docteur Quiquandon, « Biothérapies » :

« La racine du pissenlit renferme au printemps entre 17 et 20 % de sucres et autant de lévuline. Le suc laiteux contient au printemps une émulsion de matières albuminoïdes résineuses et cirseuses (la taraxacérine), un principe amer (la taraxacine) ; et en automne de la mannite, de l'inosite, du mucilage, de l'acide vinique, du tanin, du caoutchouc, une enzyme et des traces d'huile essentielle, un peu de choline, mais pas de saponine.



A. COULOMBEL

Selon Reutter, la plante contiendrait également un alcaloïde, la taxine ; et pour Power et Browning deux : le taraxastriol et l'homo-taraxastriol. Les feuilles contiendraient également de la taraxacine, de l'inosite, du mucilage, des sucres et une substance résineuse. Les cendres contiendraient jusqu'à 38,9 % de potasse, ce qui n'est pas sans influencer sur l'action diurétique de la plante.»

Dans la Matière Médicale du Docteur Guermontprez, la composition est la suivante :

- Flavonoïdes (cosmosioside, lutéolol-7-glucoside) ;
- Triterpènes : faradiol, arnidiol au squelette de l' α -amyrine, β -amyrine ;
- Stérols : taraxastérol, pseudotaraxastérol. Le premier de ces dérivés existe dans le latex surtout sous forme d'esters connus sous les noms de lactucone et lactucérine ;
- Etc.

Mais je me suis arrêté car la liste n'était pas encore finie. Finalement, c'est vrai que cela est bien plus facile avec le Ceftiofur, céphalosporines de 3^e génération, dont le délai d'attente pour le lait est nul... Mais, il n'y a dans ce cas qu'une seule molécule à chercher. ■

CFA de la Lozère - site de Florac
Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire

BP REA Produits fermiers
Production - transformation : viandes, laits, fruits et légumes, miel

BP REA Agriculture biologique
BP REA : Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole

Formations par apprentissage sur deux ans.
Rémunérations de 31% à 61% du SMIC

CFA de Lozère - 2, place de l'ancienne gare - 48400 Florac
Renseignements : téléphone : 04 66 65 65 62
courriel : cfa.lozere@educagri.fr - site : www.eplealozere.fr

Formations financées par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et la taxe d'apprentissage